

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-RIMOUSKI, TENUE À LA SALLE PRINCIPALE DU CENTRE POLYVALENT, LE LUNDI 20 NOVEMBRE 2023 À 20h00.**

**Sont présent(e)s :**

M. Georges Deschênes	Maire
M. Sylvain Deschênes, conseiller : Sur place	siège n° : 1
M. Étienne Lévesque, conseiller :	siège n° : 2
M. Stéphane Deschênes, conseiller	siège n° : 3
M. Meggy Lévesque Parent, conseillère :	siège n° : 5
M. Waren Soucy, conseiller :	siège n° : 6

M. Frédéric Lee, directeur général et secrétaire-trésorier

**Est absent :**

M. Guillaume Lavoie, conseiller : siège n° : 4

Les membres du Conseil forment quorum.

**Ouverture de la séance**

Le maire constate le quorum et déclare ouverte la séance à 20h09.

Trois personnes assistent à la séance.

**23-11-202 2- VÉRIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 156 du *Code municipal*, l'avis de convocation a été donné à tous les membres du conseil, au moins trois jours avant la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

**QUE** les élus présents reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation le 15 novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**23-11-203 3- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Vérification de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Demande au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air
5. Embauche de madame Rébecca Garon-Beaulieu à titre de responsable en loisirs des Hauts-Plateaux
6. Autorisation de signature d'un protocole de déneigement
7. Entente d'utilisation du site d'entraînement pour les services incendie
8. Période de questions portant exclusivement sur les points à l'ordre du jour
9. Clôture et levée de l'assemblée

Après lecture de l'ordre du jour par monsieur Georges Deschênes,

Il est proposé par monsieur Sylvain Deschênes

**QUE** l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**23-11-204** 4- DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR

**ATTENDU** le dépôt d'une demande de financement auprès du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air qui sera effectuée;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Stéphane Deschênes

**QUE** le conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise la présentation du projet de Phase deux du Centre Sportif Desjardins au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

**QUE** soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'Exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement des coûts générés par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

**QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski désigne monsieur Louis-George Lévesque, responsable des loisirs comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**23-11-205** 5- EMBAUCHE DE MADAME RÉBECCA GARON-BEAULIEU À TITRE DE RESPONSABLE EN LOISIRS DES HAUTS-PLATEAUX

**ATTENDU** le départ de monsieur Thomas Fugère du poste de responsable en loisirs des Hauts-Plateaux;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'embaucher une nouvelle ressource;

**ATTENDU QUE** le poste de responsable des loisirs des Hauts-Plateaux est partagé entre les Municipalités de Les Hauteurs, Saint-Charles-Garnier et Saint-Gabriel-de-Rimouski et que la Municipalité de Saint-Charles-Garnier en est la porteuse de projet auprès du Volet 4– Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité (FRR);

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Étienne Lévesque

**QUE** le conseil municipal accepte l'embauche de madame Rébecca Garon-Beaulieu à titre de responsable en loisirs des Hauts-Plateaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**23-11-206** 6- AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE DE DÉNEIGEMENT

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski ne déneige pas la Route des Rangs du nord ainsi que le 2<sup>e</sup> Rang;

**ATTENDU QUE** l'entreprise Multiservices Acéricole JL inc. a demandé à la municipalité de déneiger ce chemin afin que ses clients et employés puissent l'utiliser à l'année;

**ATTENDU QUE** Multiservices Acéricole JL inc. propose à la municipalité de prendre à sa charge le déneigement de cette route pour la saison 2023-2024;

**ATTENDU QUE** le 2<sup>e</sup> Rang est un chemin public;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'établir un protocole d'entente entre les parties afin d'établir les responsabilités de tout un chacun;

**EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR** monsieur Stéphane Deschênes

**QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski accepte que Multiservices Acéricole JL inc. déneige le 2<sup>e</sup> Rang à ses frais pour la saison 2023-2024;

**QUE** la municipalité accepte que Multiservices Acéricole JL inc. puisse avoir recours à de la sous-traitance pour ces opérations de déneigement;

**QUE** la municipalité nomme monsieur Frédérick Lee directeur général comme signataire pour et au nom de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski pour le protocole d'entente sur le déneigement à venir entre les deux parties.

**23-11-207 7- ENTENTE D'UTILISATION DU SITE D'ENTRAÎNEMENT POUR LES SERVICES INCENDIE**

**ATTENDU QUE** la Ville de Mont-Joli et la Municipalité de Price désirent acquérir le site d'entraînement en service incendie auprès de la MRC de La Mitis;

**ATTENDU QUE** les différents services incendie partenaires pourront l'utiliser pour l'entraînement de leurs pompiers;

**ATTENDU QUE ;**

**EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR** \_\_\_\_\_

**QUE** le conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski autorise que la MRC de La Mitis vende le site d'entraînement en incendie ainsi que les équipements qui s'y rattachent à la Ville de Mont-Joli et à la Municipalité de Price;

**QUE** la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Rimouski s'engage à défrayer 25% des coûts de fonctionnement annuellement;

**QUE** monsieur George Deschênes Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité l'entente de fonctionnement entre les différentes municipalités liées à l'utilisation de ce site.

Le vote est demandé

Pour : 0  
Contre : 5

REJETÉE À L'UNANIMITÉ

**8- PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR**

**23-11-208 9- CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Sylvain Deschênes

**DE** lever l'assemblée il est 20h31.

\_\_\_\_\_  
Georges Deschênes  
Maire

\_\_\_\_\_  
Frédéric Lee  
Directeur général et greffier-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

\_\_\_\_\_  
Georges Deschênes  
Maire